

PASSEPORT

Uniquement sur rendez-vous

Rendez-vous le à h

Prise de rendez-vous :

- sur www.villeneuve92.com/toutes-les-demarches
- en mairie, aux guichets « passeport »

Si le jour du rendez-vous le demandeur n'est pas en possession des documents demandés, un nouveau rendez-vous lui sera fixé.



Présence obligatoire pour tout demandeur de plus de 12 ans lors du dépôt et du retrait du passeport.

Pour un enfant de moins de 12 ans, sa présence n'est obligatoire que pour le retrait du passeport

Pour traiter votre dossier vous devez :

1. Compléter le formulaire de pré-demande de passeport biométrique sur internet. Pour cela, saisissez dans votre moteur de recherche :
<https://passeport.ants.gouv.fr>
2. Acheter le timbre dématérialisé lors de cette pré-demande. Si vous ne pouvez pas imprimer ce document, merci de bien vouloir vous munir du numéro de la pré-demande et du N° du timbre dématérialisé.

Tarif du Timbre fiscal :

Majeurs	86 euros
Mineurs de 15 à 17 ans	42 euros
Mineurs de 0 à 14 ans	17 euros

PHOTOS :

Si vous souhaitez faire vos photos en Mairie, un photomaton est à votre disposition.

Les photos devront être en couleur, sur fond bleu clair ou gris clair, de taille 35mm de largeur sur 45 mm de hauteur, de face, identiques, tête nue (sans accessoires dans les cheveux), le visage en découper les gros plan, centré, sans sourire, sans lunettes et la bouche fermée. Vous ne devez pas photos.

Pièces à fournir : originaux uniquement

- Pré-demande du passeport**
 - 1 photo d'identité de moins de 3 mois**
 - L'ancien passeport**
 - Carte d'identité ou titre de séjour**
 - En cas de perte ou de vol**
 - 1 document avec photo : permis de conduire, carte de transport, carte vitale,...
 - Déclaration de perte ou de vol (si la déclaration de perte n'a pas été établie, elle peut se faire en mairie au moment du dépôt du dossier)
 - Copie intégrale de votre acte de naissance datant de moins de 3 mois**
(A demander à la mairie du lieu de naissance)
 - Connaître la date et le lieu de naissance de vos parents**
 - 1 justificatif de domicile avec code barre datant de moins de 3 mois à votre nom**
Quittance électricité ou gaz, téléphone fixe ou portable, loyer, dernier avis d'imposition
 - Si vous êtes hébergé(e)s et que vous n'avez aucun des justificatifs mentionnés ci-dessus à votre nom :**
 - 1 attestation d'hébergement + pièce d'identité de l'hébergeant
 - 1 justificatif de domicile récent au nom de l'hébergeant
 - Pour les femmes mariées, divorcées ou veuves** si ce nom ne figure pas encore sur la carte d'identité : copie intégrale de votre acte de naissance ou de mariage datant de moins de 3 mois
- Si vous êtes né(e) à l'étranger ou de parents nés à l'étranger ou de parents étrangers et que vous n'avez pas de passeport biométrique ou de CNI sécurisée**
- Votre certificat de nationalité française**
 - Ou votre déclaration de nationalité française**
 - Ou votre décret de naturalisation**
 - Votre passeport étranger en cas de naturalisation**

Pour les mineurs :

- Pièce d'identité du parent présent**
- En cas de divorce des parents**, fournir le jugement complet
- Autorisation et pièce d'identité** du parent absent lors du dépôt